

Une indispensable simplification administrative

Conrad van de WERVE

La dernière rentrée scolaire a été éprouvante pour les directions d'école, particulièrement dans l'enseignement fondamental. Elle s'explique en grande partie par le nombre important de nouvelles dispositions entrées en vigueur simultanément. Dans l'enseignement secondaire, la situation dans les CEFA a été difficile, notamment pour connaître l'encadrement disponible. Dans ce contexte, le SeGEC a décidé de mettre en place un groupe de travail associant des représentants des associations de directeurs de ces deux niveaux d'enseignement. Il sera chargé de préciser une série de revendications en termes de simplification administrative.

Le SeGEC avait déjà élaboré une série de propositions de simplification ; le groupe de travail sera chargé de les approfondir et d'illustrer les contraintes avec lesquelles les directions se débattent. Dans un contexte de pénurie d'enseignants, la piste la plus évidente réside dans la simplification du décret « Titres et fonctions » évoquée dans la Déclaration de politique communautaire. Le SeGEC transmettra ensuite les propositions du groupe de travail à la ministre de l'Éducation Caroline DÉsir et se tiendra à sa disposition et à celle de son cabinet à mesure de l'évolution des travaux. Outre la mise

en place de ce groupe de travail, l'idée de mener une enquête sur les conditions d'exercice de la fonction de directeur fait aussi son chemin.

Soutenabilité

Lors d'une première rencontre avec Caroline DÉsir, le SeGEC a insisté sur la nécessité de permettre aux directions d'établissement de percevoir le sens des réformes envisagées afin qu'elles puissent y adhérer. L'investissement des écoles dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte devra rester soutenable et tenir compte des capacités d'encadrement sur le terrain.

Associations de directeurs

À la demande de la FÉADI (Fédération des associations de directeurs de l'enseignement secondaire catholique) et du Collège des directeurs, le Conseil d'administration du SeGEC a approuvé le principe de proposer aux deux associations de désigner un(e) représentant(e) comme invité(e) permanent(e) au Conseil d'administration du SeGEC. Ce principe devra être confirmé par l'Assemblée générale.

Fondamental : début d'année particulièrement difficile

De mémoire de directeur, jamais une rentrée scolaire n'aura été aussi lourde que celle de septembre 2019. Au quotidien déjà traditionnellement chargé s'est ajoutée la mise en œuvre d'une batterie de nouvelles dispositions...

Lundi 7 octobre, une journée de direction¹ comme les autres, pour ce directeur d'école primaire autonome. Il est un peu avant 6h ce matin lorsque le réveil sonne. L'envie ne lui manque pas de dormir plus, mais il a trop de choses en tête. Après un petit-déjeuner rapide, la réponse à deux mails rapides, il se met en route.

Arrivé à 7h15, il jette un œil à sa liste de

tâches... Elles sont au nombre de vingt aujourd'hui ! Pas le temps de perdre une seconde, il faut déjà régler de premières urgences : les téléphones ne fonctionnent plus, une panne d'électricité survient sur le chantier de construction de la nouvelle salle de gym, et le prof d'éducation est malade. La matinée défile, et la liste de tâches n'a pas avancé d'un poil...

Des matinées comme celles-là, **Philippe FABRI**² en connaît également. Directeur du Collège d'Erpent en province de Namur, il a pris pour parti de tenter de bien vivre la situation, non sans une certaine amertume. « *L'expérience me montre qu'il faut constamment se focaliser sur les urgences et faire des arbitrages* », explique-t-il, l'essentiel restant de garder la tête hors de l'eau.

Dans l'enseignement spécialisé également, cette période est loin d'être facile. **Béatrice BARBIER**, la présidente de l'association des directeurs de l'enseigne-

Pol BIERMÉ, directeur de l'École fondamentale Saint-Joseph à Spy :

« C'était ma 22^e rentrée comme directeur... Elle n'a jamais été aussi compliquée ! Je n'ai d'ailleurs presque pas encore eu l'occasion de me rendre dans les classes pour soutenir les enseignants. Si je suis favorable au Pacte d'excellence et à la mise en œuvre du plan de pilotage, le travail qui y est associé n'est pas négligeable. Pour illustrer mon quotidien, il m'est déjà arrivé, sur le seul temps de midi, de recevoir 14 visites dans mon bureau !

En termes de soutien, l'aide est trop réduite. Dans les faits, je ne peux disposer que d'un mi-temps pour mon école de 300 élèves. Outre ces tâches administratives, ce qui est également lourd, c'est la gestion des conflits : les parents sont les « maîtres », et les enfants sont les « maîtres » des parents. Et puis, il y a la difficulté de recruter des enseignants. Quand j'engage un intérimaire – j'en ai 7 sur 26 membres du personnel –, je ne sais jusque quand il va rester. Il s'engage pour un mois, et s'il trouve mieux entretemps, il s'en va... Pour bien comprendre, je dois parfois remplacer des intérimaires par des intérimaires ! Par contre, si l'école se rend compte, après quelques jours, que la personne ne convient pas, on ne peut pas rompre le contrat. »

ment fondamental spécialisé, s'inquiète particulièrement du climat de violence (crises...) qui peut régner dans les établissements, provoquant une série de burn-out parmi les membres du personnel.

Nouvelles mesures

Si les nouvelles dispositions à mettre en œuvre cette année ont leur justification, leur accumulation, leur complexité et parfois les « maladies de jeunesse » de certaines applications informatiques ont rendu la mise en œuvre sur le terrain particulièrement problématique, comme l'a rappelé **Stéphane VREUX**, le président du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique, lors de la dernière Assemblée générale des directeurs à Namur.

Pour n'en citer que quelques-unes : l'application du décret « Gratuité » en 1^{re} maternelle, l'entrée en vigueur du décret « Organisation du travail des enseignants », des modifications dans les

informations à transmettre à l'administration pour le paiement du personnel. S'ajoutent à cela, de nouvelles obligations à respecter en ce qui concerne les dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants ou en apprentissage du français, ou encore des justificatifs à fournir à une date anticipée pour bénéficier du subside pour l'achat de manuels scolaires...

Soutien des directions

Au cours de cette même Assemblée générale, **Étienne MICHEL**, Directeur général du SeGEC, a non seulement plaidé devant les directeurs pour l'instauration d'un programme de simplification administrative, mais aussi pour un renforcement de l'attractivité du métier de directeur, en garantissant notamment une tension barémique suffisante, de 35% supérieure au salaire des enseignants, et en mettant en place des aménagements de fin de carrière adaptés à leur fonctions.



Françoise ÉVRARD, directrice de l'École Saint-Martin et Saint-Joseph à Orp-Jauche :

« La rentrée a été difficile, avec la mise en œuvre de toute une série de nouvelles mesures. Nous avons eu, dès lors, beaucoup de travail administratif, et cela s'est parfois fait au détriment du pédagogique et du relationnel. Et, il faut bien le dire, nous ne pouvons pas nous appuyer sur suffisamment d'aide administrative. Concrètement, je dispose d'une personne qui vient un jour/semaine sur chacune de mes deux implantations. Une autre personne preste 5h/semaine pour des tâches de classement. Bref, cela reste insignifiant pour une école de 210 élèves...

On parle aussi de simplification administrative, mais ce que nous voyons, c'est tout le contraire ! L'utilisation des applications informatiques est chronophage. On ira sans doute vers un mieux quand on aura maîtrisé tous les outils, mais là, on en est encore loin !

Pour en revenir au quotidien, on ne parvient pas à faire ce que l'on a prévu, car les urgences nous rattrapent : un enfant qui arrive en détresse, des parents qui vous interpellent, des profs qui se disputent pour une chose ou l'autre... Il faut pouvoir rassurer ces derniers, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des plans de pilotage et du déploiement du tronc commun. »



Photo : Conrad van de WERVE

Aussi au secondaire

Interview : Conrad van de WERVE

Texte : Brigitte GERARD

Si le malaise est particulièrement palpable au niveau des directions du fondamental, l'enseignement secondaire n'est pas épargné par les difficultés. Leur point commun : la demande insistante d'une simplification administrative. Pour y réfléchir, le SeGEC a mis en place un groupe de travail, dont fera partie **Olivier DEGIMBE**, directeur du Collège Notre-Dame de Basse-Wavre³.

Les difficultés que vous rencontrez ne sont pas les mêmes qu'au fondamental... Quelles sont-elles ?

Olivier DEGIMBE : Elles sont liées à la superposition d'une série de demandes qui arrivent en même temps. Il faut gérer, cette année, des dossiers compliqués. Rien n'est infaisable, mais le tout ensemble rend les choses difficiles. Il y a bien sûr le plan de pilotage, certes bien utile, qui est très chronophage et énergivore. En tant que direction, dans la vague 2 en tout cas, on est amené à l'encoder. C'est fastidieux, alors que c'est un travail de secrétariat qui pourrait être transmis à nos collaborateurs.

En termes de simplification administrative, quelles seraient les pistes d'amélioration ?

OD : À l'heure de la numérisation, le nombre de signatures papier à apposer sur des documents est énorme. On signe des grilles-horaires d'élèves, des CE1D, des CE2D, des CESS, certains d'entre nous signent les bulletins... Rien que pour les contrats des enseignants, il y a au moins quatre signatures à fournir ! Il y a aussi toutes les convocations pour les absences injustifiées, les registres mensuels d'absences des élèves, des enseignants... Il devrait y avoir moyen d'aller vers une réduction du nombre de démarches administratives, et vers plus de numérisation !

Qu'en est-il de l'application du décret « Titres et fonctions » ? Quelle est la situation de votre école en termes de recrutement et de remplacement ?

OD : Actuellement, même si ça devient de plus en plus difficile, quand on a un poste à offrir pour une année complète, on trouve assez facilement. Cela ne veut

pas dire qu'on trouve toujours des titres requis, mais il y a des professeurs pour tous les cours. Pendant l'année, quand il y a des remplacements, c'est beaucoup plus compliqué. Pour un contrat de deux semaines, quand on trouve un titre de pénurie, il faut déjà trois jours pour établir un PV de carence... Ce qui pèse énormément, c'est de vérifier tous les titres, l'utilisation des PV de carence, les démarches vis-à-vis de Primoweb...

Un alignement des titres suffisants sur les titres requis est indispensable...

OD : Oui, et il faut aller plus loin. Il y aurait moyen de simplifier la procédure pour les remplacements limités. Devoir faire ces demandes à la Chambre des pénuries, c'est très lourd, quand on doit engager pour deux ou trois semaines !

Globalement, la rentrée a-t-elle été compliquée au niveau du secondaire ?

OD : Les directions sont, en tout cas, dans un état de fatigue bien plus important que d'habitude. Il y a beaucoup de choses cette année : le plan de pilotage, les élections sociales, les négociations du règlement général de travail... Tout ça en plus de ce qui est habituel et obligatoire. Cela nous laisse peu de temps pour faire du pédagogique. Finalement, on risque de passer à côté du plus important ! ■

1. Inspiré d'un récit lu lors de l'AG du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental, le 17 octobre

2. Il a mené un coup de sonde auprès des 25 directions de son entité (Namur). Comme ailleurs, leur état d'esprit est mitigé, après cette rentrée difficile.

3. Il est également membre du Bureau de l'ADIBRA (Association des Directeurs de l'enseignement secondaire libre Bruxelles-Brabant wallon). L'ADIBRA est une composante de la FéADI.